Coin du « Broutteux »

L'ESPOIR

In dit toudis qui faut vive sus l'espoir et ch'est ben la vérité; ch'est l'espoir qui nous **a soutenus** durant les quatre longues années **qu'in étot** vin les griffes des Roches.

Sans espoir, in n'arot jamais surmonté les **misères** et les souffrances qu'ill nous a fait **indurer**, l'race maudite.

Au sujet d'l'espoir, j'ai souvenance d'inne petite histoire que j'm'in vas vous rinconter:

Ch'étot par inne belle journée d'printemps, que l'soleil faijot risette. L'petit Michel s'in **d'allot tout chifflant**, pa l'voiette du Beau-**Séjour, dire bonjour à** sin grand-père Christophe.

Wetti, le v'la qui buque à l'porte d'inne petite majon, toute proprette, d'u qui a sus l'ternête, des potées d'géraminiums et des Zéne otropes.

Av'nez; in va aller wetti po crin du rideau... vous veyi, là, conte l'horloche, y a in a... bé, ch'est *sti d'Christophe, qui est archer*. d'pus s'jeunesse, à l'société du Vert Baudet.

Christophe, ch'est in bon ovri à l'otille, **savez, in fin**; y n'perd jamais inne minute, mais l'dimanche, cha, y n'a po, y faut qui voiche faire s'partie d'arc à s'société; ch'est tout sin plaiji. Et l'dimanche au soir, tchan qui n'd'a bu inne, y erpère fin djai, fin bureux, in tchantant:

Nous irons jusqu'au bout du monte,
L'Vert Baudet ne périra pas!

Wetti, vous veyi, là, à côté d'Christophe, cheulle grand-mère, in train d'faire d'z'épeules... bé, ch'est Lison, l'femme de Christophe; ill' a, comme in dit, l'bonté peint sus sin visache.

In arrivant, l'petit Michel va imbrachi sin **grand-père** et s'grand-mère, qui, tout in caressant l'tête frisée du p'tit blond, li d'mante si y a été ben sache à l'école.

— Ouais, grand'mère, y répond Michel, mais in nous a donné aujord'hu in drôle de d'voir pou rapporter d'main; y nous faut cachi après les dix affaires pus fortes l'inne que l'aute qui a au monte.

— Tin, j'ai comme souvenance d'avoir appris cha vin min jeune temps...

— Tchen bonheur! dites, grand'mère;. dites.

— Inne minute; y faut que j'busie... ah! je m'rappelle; au preume, ch'est inne montane, pas'qu'inne montane ch'est si fort que cha arrête alfos des cars à quate gueveux.

— Et quo qui a d'pus fort qu'inne montane, grand'mère?

— L'fer, qui est pus dur que les montanes et qui les raplatit.

— Et quo qui a d'pus fort que l'fer?

— L'feu qui fond l'fer comme de l'cire.

— Et quo qui a d'pus fort que l'feu?

— Ch'est l'eau qui éteint l'feu.

— Et quo qui a d'pus fort que l'eau?

— Ch'est les neuées qui avaltent l'eau.

— Et quo qui a d'pus fort que les neuées?

— Ch'est l'vint qui racache les neuées.

— Et quo qui a d'pus fort que l'vint?

— Ch'est l'homme qui s'rind maîte du vint.

— Et quo qui a d'pus fort que l'homme?

— Ch'est inne ribotte, qui rind l'homme **mon comme** inne lavette, ill' répond grand'mère, in wettant sus l'côté Christophe d'in air malicieux.

— Et quo qui a d'pus fort qu'inne ribotte?

— In bon somme qui fait tout passer.

— Et quo qui a d'pus fort qu'in bon somme?

— Ch'est l'chagrin qui nous impêche de dormir.

— Et quo qui a d'pus fort que l'chagrin?

— Ch'est l'espoir, min p'tit bradé.

— Cha fait onze, grand'mère, à l'plache de dix affaires que l'maite nous a d'mandé.

— Ouais, mais, ch'est l'dernire l'pus forte d'tout; pas'que sans espoir, l'homme est perdu; l'chagrin l'poursuit jour et nut; et, avec l'espoir, y l'racache si long qui n'ervint pus.

— Merci, savez, grand'mère.

— Te saras ben l'ertenir, min p'tit bradé?

— Put! ouh! iou, iou; j'sus l'preume pou la mémoire, grand'mère.

Et, après avoir jeué avecque l'jomme de cat et chuchi des tablettes grisses que s'grand'mère li avot donné, Michel s'a in d'allé in répétant: Quo qui d'pus fort que les neuées? Ch'est in car à quate gueveux qui arrête les montanes!

Jules Watteeuw.

LES AGENTS DE L'ENNEMI

L'AFFAIRE MARTINAGE

LE NÉGOCIANT ROUBAISIEN EST EN ROUTE POUR LILLE

Contrairement à ce que l'on avait dit, Martinage ne se trouvait pas à Paris ces derniers temps, puisqu'il a seulement quitté Nice vendredi.

Notre correspondant particulier à Nice nous adresse la dépêche suivante:

« Vendredi matin, Martinage est parti de Nice, pour Lille, par le train de 6 h. 45. Il avait demandé à être accompagné par des agents civils. Cette faveur lui a été refusée. Il dut prendre la place ordinaire dans le panier à salade, entre deux gendarmes.

» En raison de l'heure matinale, son départ a passé inaperçu. Martinage garde toujours confiance dans l'issue de son affaire. »

LES TÉMOINS

Nous croyons savoir que trois nouveaux témoins: un commerçant, un représentant de commerce et une autre personne, ont été convoqués pour lundi, devant le Lieutenant instructeur du Conseil de guerre.

DELACHERIE, RAPATRIEUR

Au cours de l'interrogatoire, au 1er Conseil de guerre, Delacherie s'est expliqué sur la faculté qu'il eut, à un moment donné, de faire passer en France libre, moyennant finances, des personnes désirant être rapatriées.

Delacherie reconnaît qu'il a pu, en effet, intervenir heureusement en faveur de deux dames de Lille, mais nie en avoir tiré des bénéfices.

POURVOI REJETÉ

Le Conseil de revision des jugements militaires, siégeant à Paris, a rejeté le pourvoi de la dame A. Josse, de Fontaine-l'Evêque (Belgique), condamnée à quatre ans de prison par le Conseil de guerre de Lille, pour dénonciations.

LES ÉLECTIONS CONTESTÉES de Roubaix et Croix devant le Conseil de Préfecture

LES DEUX AFFAIRES SONT MISES EN DELIBERE

Les affaires relatives aux élections municipales de Roubaix et de Croix ont été plaidées, samedi après-midi, devant le Conseil de Préfecture.

Pour Roubaix, le Conseil examine une protestation de MM. Dubois, Watine et consorts, de la Concentration Républicaine, qui demandent l'annulation des élections municipales du premier tour, reprochant au Parti socialiste de s'être servi d'une lettre du docteur Jules Labbe, retiré de la politique, et appartenant au parti radical, pour exercer une pression sur les électeurs. Dans cette lettre, le docteur Labbe conseillait la politique à gauche. De plus, le Parti socialiste aurait exercé une pression sur les vieillards de l'Hospice Barbieux, leur promettant une augmentation de pécule de 0 fr. 05 par jour, s'ils votaient pour le Parti.

Me Plouvier, qui se présentait pour les protestataires, reproche au Parti socialiste d'avoir défiguré la lettre du docteur Labbe et de l'avoir produite, en dernière heure, alors que cette lettre était bien antérieure à la période électorale. Il dit que des morts ont voté, de même que des gens qui ont quitté Roubaix depuis longtemps.

Me Escoffier, dans sa réponse, a fait allusion à la majorité de 1.200 voix du Parti socialiste. Il prétend que la lettre du docteur Labbe n'a pas été décisive. Il ne croit pas qu'elle ait eu une influence sur les élections. Il conteste les votes de morts et des gens disparus de Roubaix. Il y a eu, dit-il, 4.000 radiations. Au sujet de la pression sur les vieillards des Hospices, il dit que l'augmentation n'a pu être promise parce qu'elle était déjà réalisée. Au reste, affirme-t-il, « il est permis à un candidat de promettre ».

L'affaire est mise en délibéré.

Croix (2e tour). — La protestation émanait de MM. Emile Brulin et consorts. Des bulletins rayés qui auraient dû être décomptés comme nuls, ont été attribués au Parti socialiste, ce que contestent les adversaires, représentés par Me Escoffier. Celui-ci expose que le bureau n'avait émis aucune protestation.

En délibéré.

LA MÉDAILLE D'HONNEUR DES DOUANES est décernée à MM. Decrock (Alfred-Joseph), préposé à La Martinoire; Boudigner (Fernand), brigadier à Roubaix; Faef (Edouard-Henri-Joseph), préposé à Roubaix; Taboya (Hyacinthe), préposé visiteur à Wattrelos.

Morts au champ d'honneur

TOURCOING

Obit du lundi 9 février:

— M. Georges ROUSSEL, soldat au 1er R.A., 15e comp., est décédé en captivité à Andernach (Allemagne. — 8 heures, église Saint-Christophe.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 8 FÉVRIER:

Aujourd'hui, Sexagésime; demain, saint Cyrille.

39e jour de l'année.

Soleil: Lever, 7 h. 14; coucher, 16 h. 56.

Lune: Pleine lune du 4; dernier quartier, le 11.

Caisse d'épargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Ecole nationale des Arts industriels: Musées, ouverts de 10 à 13 h.

Société Saint-François-Régis (mariages): de 10 à 12 h., rue Richard-Lenoir, 32.

Bibliothèque pour Tous, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir: Ouvert de 9 h. 30 à midi.

Pharmacies de garde: MM. Coustant, boulevard de Paris; Delcroix, rue du Collège; Noyon, rue de Lannoy (jusqu'à midi).

En matinée et soirée: « Amour, quand tu nous tiens », à l'Hippodrome.

A 16 h. 30, troisième concert de la Société de musique de chambre, salle Jolie, 30, Grand'Rue.

L'INSTALLATION du Tribunal de Commerce

L'installation du Tribunal de Commerce aura lieu mercredi prochain, 11 février, à 14 h. 30, au Palais de Justice, dans la grande salle des audiences du Tribunal.

On sait que le Tribunal a été intégralement renouvelé par les élections du 27 décembre dernier. Les juges élus ont prêté serment devant le Tribunal civil de Lille, délégué à cet effet par la Cour d'appel de Douai. Le nouveau président est M. Henri Beckman, qui succède au regretté M. Albert Prouvost, décédé en fonctions pendant la guerre.

Le Tribunal de Commerce de Roubaix a, depuis l'année dernière, cinquante ans d'existence, ayant été institué par décret du 30 janvier 1869.

Les cours d'hygiène infantile de « Familia » et de la Croix-Rouge

La Société « Familia » jointe à la Société de Secours aux Blessés militaires de la Croix-Rouge, nous prie d'informer les infirmières diplômées et auxiliaires des trois Sociétés de la Croix-Rouge, que les cours d'hygiène infantile s'ouvriront le samedi 14 février, à cinq heures et demie, au Dispensaire, 92, rue des Longues-Haies.

Les personnes non pourvues de diplôme, peuvent aussi y assister, comme auditrices. M. le docteur Ausset, professeur agrégé, lauréat de l'Académie de Médecine, ouvrira la série des cours.

LES BONS FRANÇAIS DU NORD pendant l'Occupation

Mme MARIE THRO VIENT AU SECOURS DE PLUSIEURS SOLDATS ARRETÉE, MISE EN CELLULE, ELLE EST ACQUITTÉE GRACE A SON HABILE DÉFENSE

A côté de quelques tristes défections, quel beau livre d'or ont écrit, pendant l'occupation, la vaillance, la charité et l'habileté de milliers de braves gens, hommes, femmes, enfants, dont les actions ne seront jamais toutes ni parfaitement connues!

N'est-elle pas digne d'être citée en exemple, l'admirable conduite de cette Roubaisienne, Mme Marie Thro, dont nous retraçons ici le long et parfait dévouement envers nos pauvres soldats errants et traqués par les Boches.

Nous apportons, dans ce récit, la même simplicité que cette bonne Française mit elle-même à remplir ce devoir qu'elle accepta de grand cœur.

C'est après le bombardement de Lille que Mme Thro, 57, rue Saint-Roch, commença son œuvre de charité française.

L'un de ses fils était employé au service municipal des allocations. Vers la fin d'octobre 1914, il y vit se présenter des soldats échappés au bombardement et supplia sa mère de prendre à sa charge deux d'entre eux, cavaliers du 20e chasseurs, Georges Noel et A. Touy, ce qu'elle fit aussitôt.

A partir de ce moment, les deux soldats, comme s'ils avaient été ses propres fils, furent cachés, logés, habillés et nourris par ses soins. Dans cette tâche maternelle, Mme Thro se vit aidée par plusieurs personnes de cœur, dont le nom a été souvent cité pour les mêmes raisons: MM. Evrard, directeur de la Maison G. Coustou; Mme V. Dubois, de la même maison, et M. Lecapitaine, menuisier, qui fournirent principalement des vêtements et chaussures.

L'Administration municipale accordait à ces soldats et à ceux que Mme Thro cacha par la suite, des secours en argent, distribués par M. de Laubier, administrateur de la Croix-Rouge jusqu'en octobre 1918.

L'Administration permit à Mme Thro de recevoir le ravitaillement pour eux.

En rapports avec le Comité de M. René Wibaux, elle put, par son intermédiaire, faire passer en Hollande plusieurs de ceux qui s'étaient réfugiés chez elle.

Mme Thro figurait sur les registres du Comité Jacquet, dont les membres furent pris à Lille, par la trahison de Richard, en juillet 1915. La conséquence ne s'en fit pas attendre: le 25, à 3 heures du matin, une perquisition était effectuée chez elle. Les deux soldats qu'elle abritait se sauvèrent, par la fenêtre, chez le voisin.

Peu de temps après, voilà que Richard, le traître Richard lui-même, se présenta à elle pour solliciter des secours. Mais Mme Thro, prévenue à temps, lui fit une réponse négative. C'est alors, on s'en souvient, que Richard s'adressa à M. Fray, secrétaire général de la Mairie de Roubaix.

Mais, comme le danger s'était manifesté, il fallait prendre des dispositions pour le conjurer. M. Fray avertit Mme Thro que les secours accordés à « ses » soldats seraient convertis en bons de chômage, et elle reçoit ces bons pour quarante-deux de nos compatriotes qui se tiennent « murés ».

Le 25 octobre 1915, elle était en train de classer les cartes. Huit agents allemands de la sûreté font irruption chez elle. Son fils n'a que le temps de faire disparaître ces documents révélateurs pendant qu'elle se présente résolument devant les Boches menaçants. Des policiers immobilisent Mme Thro et son fils; d'autres opèrent les recherches, mais ne trouvèrent rien.

Un territorial du 8e regiment, Louis Lust, de Dunkerque, actuellement en prévention de Conseil de guerre pour ce fait, à Lille, avait parlé et amené cette nouvelle perquisition, qui entraîna l'arrestation, comme espionne, de Mme Thro.

Conduite à Lille, à la Sûreté, rue de Pas, elle fut interrogée sans répit, de 11 heures à 8 heures du soir, et ne reçut, pendant ce temps, aucune nourriture. Sa réponse fut invariable: « Je ne connais rien! »

Exaspérés, les Boches envoient à la Citadelle, à 19 heures, chercher le dénonciateur. Devant lui, Mme Thro consent à dire qu'elle a pu faire la charité à cet homme, comme on le doit, sans demander au malheureux qui il est et sans savoir qu'il était soldat.

Désespérant d'en rien tirer, les épais instructeurs allemands l'envoient pendant un mois en cellule, pour réfléchir. Mais elle ne change pas d'attitude, pas plus devant l'avocat qu'on lui envoie que devant les autres.

Enfin, elle comparaît en même temps que M. Brière, qu'elle ne connaissait pas, et que neuf soldats dénoncés, sous la même accusation de complicité, d'évasion, distribution de secours pour le passage en Hollande.

Sa patience triomphe de la vindicte allemande: faute de preuves, elle est acquittée. Pendant sa détention, un espion était allé dire à son fils que sa mère était « en sûreté à Tournai ». — « Ma mère n'a pas à craindre, répondit le jeune homme, et je ne crois pas ce que vous me dites. »

Cette réponse adroite devait être la meilleure défense de l'inculpée.

Relâchée, elle restait très surveillée. Force fut donc d'éloigner les cinq soldats qui demeuraient encore chez elle.

En 1918, le 3 octobre, ils partirent, avec son fils, vers la Belgique.

Voici les noms des quatorze soldats que Mme Thro cacha, nourrit et vêtit:

Georges Noel, Amédée Theuy, Georges Senar, Lucien David, Fernand Janson, Auguste Anno, du 20e chasseurs; Julien Moraldy, Fabius Desfessez, Henri Anno, du 8e territorial; Auguste Binguidez, du 20e chasseurs; Louis Delannoy, du 11e territorial; Louis Lust, du 8e territorial; Louis Boucourt, du 11e territorial; Lucien Leroy, du 11e territorial.

De plusieurs d'entre eux, notamment de Georges Noel et de Julien Moraldy, nous avons lu des lettres pleines de reconnaissance pour Mme Thro, leur bienfaitrice.

Soubaitons qu'une juste et belle récompense vienne affirmer publiquement les services patriotiques de cette brave et bonne Roubaisienne, dont le mérite et la modestie sont reconnus par ceux qui collaborèrent aux mêmes œuvres de dévouement.

Prochaine réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville, le lundi 9 février, à 18 h. A l'ordre du jour:

I. — COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION

1. Première session ordinaire de 1920. — Voirie municipale: exercice 1911. Achat et installation de candélabres pour l'éclairage électrique de la rue de la Gare et de la Grand'Place. Réception définitive des travaux. Jugement de la Cour des Comptes du 9 juillet 1914. Treizième injonction. — 2. Retraites ouvrières et paysanne: Liste des assurés obligatoires; Commission spéciale; désignation des délégués. — 3. Bâtiments communaux: construction d'un immeuble affecté à la « Goutte de Lait ». Réception définitive. — 6. Bâtiments communaux: Petit Lycée, de garçons, Grand'Rue. Eclairage électrique. Réception définitive. — 7. Guerre: logement et installation des réfugiés ou rapatriés. Désignation de la Commission prévue par l'article 3 de la loi du 19 avril 1918. — 8. Secours aux familles des mobilisés et aux nécessiteux. Souscription publique. Régularisation des écritures. — 9. Emission de bons de monnaie: avances de l'Etat pour remboursement. Utilisation des fonds pour dépenses communales courantes. Régularisation.

II. — RAPPORTS DES COMMISSIONS

1. Bâtiments communaux: chauffage des établissements communaux. Marché de gré à gré; approbation. — 2. Travaux d'entretien et de grosses réparations dans divers établissements communaux. Marchés de gré à gré; approbation. — 3. Augmentation des prix de la série de la Ville; approbation. — 4. Inspection du travail: indemnité de résidence à M. l'Inspecteur. — 5. Services municipaux: fourniture d'imprimés; marché de gré à gré; approbation. — 6. Fourniture d'imprimés. Marché de gré à gré; approbation. — 7. Comité d'alimentation du Nord de la France: fournitures diverses. Marchés de gré à gré; approbation. — 8. Conseil de prud'hommes: dépenses obligatoires. Supplément de traitement au secrétaire; vote d'un crédit supplémentaire pour le deuxième semestre 1919. — 9. Abattoir: relèvement éventuel du taux de la taxe d'abattage. Projet de loi. Avis du Conseil municipal.

10. Spectacles: taxe municipale. Création. — 11. Taxe municipale sur les chiens: augmentation du taux. — 12. Chauffage de la population: fourniture de charbon et de coke; marchés de gré à gré; approbation. — 13. Emission de bons de monnaie: remboursement éventuel des bons non présentés à l'échange dans les délais impartis par M. le Ministre des Finances. — 14. Agents municipaux: fourniture de draps pour la confection des uniformes. Marché de gré à gré; approbation. — 15. Confection d'uniformes. Marché de gré à gré; approbation. — 16. Secours et subsides: Association Française pour la Société des Nations. — 17. Syndicat des Employés d'octroi: demande de subside pour l'envoi d'un délégué au Congrès de Paris. — 18. Ecole Normale d'instituteurs de Douai. Demande d'indemnité de trousseau, en faveur du jeune Cartigny Louis. — Demande de subside en faveur du jeune Doise Henri, pour couvrir en partie les frais de trousseau nécessités par son entrée à l'Ecole Normale d'instituteurs de Douai. — Transfert de la Faculté des Lettres de Lille au Collège Sévigné de Paris, de la bourse d'études accordée à la jeune Roussel Fernande. — Demande de bourse en faveur de M. Duterne Henri, étudiant à la Faculté des Sciences de Lille. — Demande de bourse au Conservatoire National de musique de Paris, en faveur du jeune Roman Alfred. — Demande de bourse au Conservatoire National de Musique de Paris, en faveur du jeune Rousseaux Emile. — Demande de subside en faveur de la jeune Vanoverberghe Simonne, élève de chirurgie-dentaire à la Faculté de Médecine de Lille. — Demande de bourse en faveur des jeunes Degraeve Agnès et Suzanne, élèves à la Faculté des Sciences de Lille. — 26. Institution des sourds-muets et aveugles de Ronchin: augmentation du taux de la pension. — 27. Collège de jeunes filles: Externat. Budget primitif de l'exercice 1920; approbation. — 28. Internat. Budget primitif pour l'exercice 1920. Approbation. — 29. Hygiène publique: vaches laitières appartenant à la Ville. Nourriture et entretien; marchés de gré à gré; approbation.

30. Fourniture de paille et de coupage nécessaires à la nourriture et à l'entretien des chevaux du Service des vidanges. Marché de gré à gré; approbation. — 31. Ecole pratique de commerce et d'industrie: fourniture d'objets de quincaillerie et de fer. — 32. Cimetière communal: projet de modification du règlement et des tarifs. — 33. Pompes funèbres: marché Deschamps et Briche. Tarif des transports de corps. Révision. — 34. Sapeurs-pompiers: réorganisation du corps et modification du barème des soldes. — 35. Service des Eaux de Roubaix-Tourcoing: travaux et fournitures. Marchés. — 36. Travaux et fournitures. Marchés de gré à gré; approbation. — 37. Agents évacués ou mobilisés. Allocation du traitement entier pendant la période de guerre. — 38. Nouvelle série de prix. Approbation. — 39. Nouveau tarif des Eaux. Approbation.

40. Propositions budgétaires de l'exercice 1920. — 41. Contentieux: occupation allemande. Installation d'une classe d'école maternelle. Immeuble réquisitionné rue Pierre-de-Roubaix, 132. Paiement des loyers. — 42. Baux à loyers. Maison sise rue du Boulevard, à Croix. — 43. Action en pillage commis en 1916. Responsabilité de la Ville. Action judiciaire intentée contre la ville de Roubaix, en réparation de dommages, par MM. Auguste Derrya, Jean Evrard et François Horent. Honoraires d'avocat. — 44. Voirie municipale: Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing. Prolongement de la ligne « U » de Toufflers à La Festingue. — 45. Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing. Projet de non-reconstruction de l'Usine génératrice de secours, détruite par les Allemands. — 46. Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing. Prorogation de l'avenant à la convention passée le 31 mars 1919. — Avenue Jean-Jaurès, à l'Ouest du Parc de Barbieux, et agrandissement de ce Parc. Exécution partielle des travaux; marché. — Châlet; commodité. Prorogation de la concession et relèvement des tarifs.

49. Assistance publique: Hospices. Augmentation du sou de poche. — 50. Bureau de bienfaisance. Budget primitif de 1920. Approbation. — 51. Hospices: budget primitif de 1920. — 52. Hospices. Vente de deux parcelles de terrain sises à Wattrelos. — 53. Hospices. Reprise de constructions érigées sur une propriété arrondie. — 54. Mont-de-Piété: budget primitif de 1920. — 55. Police municipale: logement des passagers; marché.

HUIS-CLOS

I. — Communications et propositions de l'Administration

Questions d'assistance et sursis militaires.

II. — Rapports des Commissions

1. Caisse municipale des retraites: liquidation de pension de Mme Hoornaert, née Arnlot Louise, veuve d'un receveur d'octroi. — 2. Caisse municipale des retraites: liquidation de pension de M. Voisart Georges, commis principal au Secrétariat de la Mairie. — 3. Caisse municipale des retraites: liquidation de pension de Mme Williamez Emile, née Detombe Virginie, veuve d'un agent de police. — 4. Caisse municipale des retraites: liquidation de pension de Mme Delcroix, née Lemaire Adèle, veuve d'un ancien basculeur.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles Vente libre de: Eau de Javel et Bresse; Beurre demi-sel, 14 fr. 00 le kilo; Margarine, 7 fr. le kilo; Pommes, 0 fr. 45 le kilo; Fromage Hollande et Chester, 9 fr. le kilo; Beurre de Normandie, 16 fr. le kilo.

VIN ROUGE (le litre 1.60) 1 litre par personne

Lundi 9, de 8 à 11 h., 10e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 9e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0.35 le kilo (3 kil. par personne)

Lundi 9, de 8 à 11 h., 10e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 9e jaunes et vertes.

VENTE DE CHAUSSURES NATIONALES

38, rue de Fabricants, 15

Lundi 9, 6e jaunes et vertes.

Le magasin de vente est ouvert tous les jours, le matin de 9 à 11 h., le soir de 2 à 5 h.

Se munir de sa carte de denrées.

L'ORDRE DES INSCRIPTIONS POUR LE COKE

11e secteur, mardi 10, de 8 à 11 h.; 12e secteur, de 14 à 17 h.

Les secteurs, mercredi 11, de 8 à 11 h. Retraits de 14 à 17 h.

Le coke sera vendu hier à l'ancien Hôtel des Postes, 2, rue Nationale, présentation de la carte de chauffage.

LA DISTRIBUTION DU CHARBON

La livraison du charbon pour le 1er trimestre commencera lundi.

LE RAVITAILLEMENT POUR CHEVAUX.

— Les propriétaires de chevaux, ânes, mulets, poneys de moins de trois ans, qui auraient omis de faire leur déclaration, sont avisés qu'une distribution d'avoine aura lieu à partir de lundi 9 février courant, dans la cour de l'Hôtel de Ville, à raison de 500 kil. par tête.

La distribution aura lieu dans l'ordre suivant: lundi 9, A. B. C. D jusque Ies; jeudi 10, Di à L; mercredi 11, M à S; jeudi 12, T à Z.

Un meurtre à la veille de la guerre Rue du Pile

LA PUBLICATION, A SON DE CAISSE, DE L'ORDONNANCE DE DÉCHARGE DU MEURTRIER, DISPARU.

Dans la nuit du 27 au 28 juillet 1914, un

VICTOR STRASSEL

meurtre était commis à Roubaix, rue du Pile: un journalier, Victor Strassel, né à Roubaix, le 20 septembre 1883, et ayant habité rue Decrème, 68, à la suite d'une discussion avec Raymond Mals, ouvrier apprêteur, qui habitait dans un estaminet de la rue des Filatures, tira, à bout portant, un coup de revolver, qui blessa mortellement à la tête Raymond Mals. Celui-ci expira peu de temps après, à l'Hôpital de la Fraternité.

Le meurtrier fut arrêté à la suite de l'enquête menée activement par M. Buchart, commissaire de police du 5e arrondissement, et, après avoir été écroué à la maison d'arrêt de Lille, il fut jugé par la Cour d'assises de Douai, très peu de temps avant l'arrivée des Allemands dans le Nord.

Victor Strassel, qui avait eu des démêlés avec la justice civile et militaire, a disparu lorsque les Allemands étant entrés dans Douai, ont ouvert les portes de la prison aux détenus, et, malgré toutes les recherches, il n'a pu être découvert.

Samedi, dans la journée, Me Paul Gaillard, huissier, était informé, de la part de M. le Procureur général de la République, du parquet de Versailles, qu'il devait, aujourd'hui dimanche, 8 février, à 10 heures, donner lecture, à haute voix, sur la Grand'-Place et à la porte du dernier domicile du meurtrier, rue Decrème, des art. 465 et 466 du Code, ainsi conçus:

ARTICLE 465. — Lorsqu'après un arrêt de mise en accusation, l'accusé n'aura pu être saisi, ou ne se présentera pas dans les dix jours de la notification qui en aura été faite à son domicile, ou lorsqu'après s'être présenté ou avoir été saisi, il se sera évadé, le président de la cour d'assises, ou, en son absence, le président du tribunal de première instance, et, à défaut de l'un et de l'autre, le plus ancien juge de ce tribunal, rendra une ordonnance portant qu'il sera tenu de se représenter dans un nouveau délai de dix jours, sinon il sera déclaré rebelle à la loi, qu'il sera suspendu de l'exercice des droits de citoyen, que ses biens seront séquestrés pendant l'instruction de la contumace, que toute action en justice lui sera interdite pendant le même temps qu'il sera procédé contre lui, et que toute personne est tenue d'indiquer le lieu où il se trouve. Cette ordonnance fera, de plus, mention du crime et de l'ordonnance de prise de corps.

ARTICLE 466. — Cette ordonnance sera publiée à son de trompe ou de caisse, le dimanche suivant, et affichée à la porte du domicile de l'accusé à celle du maire, et à celle de l'auditoire de la cour d'assises. Le procureur général ou son substitut adressera aussi cette ordonnance au directeur des domaines et droits d'enregistrement du domicile du contumax.

MORT D'UN VÉTÉRAN DES SAPEURS-POMPIERS. — Nous apprenons la mort, à Calais, à l'âge de 85 ans, de M. Joseph Brancquart, doyen-vétéran des Sapeurs-Pompiers de Roubaix.

Entré dans le Corps des Pompiers de

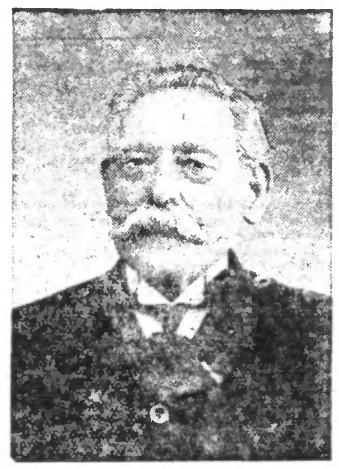

M. OLIVIER BRANQUART

notre ville, le 11 avril 1871, M. Brancquart y remplissait les fonctions de caporal-sonneur. Il fut admis à la retraite après 25 ans de service, le 11 avril 1896.

Le défunt était membre fondateur de la « Grande Fanfare » et de la « Fanfare de Roubaix-Nord ».

Ouvrier adroit et laborieux, il portait avec fierté la médaille du Travail de la Maison Allart-Roussel.

Ses funérailles auront lieu lundi 9, à 8 h., en l'église St-Pierre, à Calais.

RÉOUVERTURE DU CABINET DENTAIRE du Docteur [illegible] — Le Docteur [illegible] informe ses clientèles et amis qu'il vient de rouvrir son cabinet dentaire, 2, rue [illegible] (Place Charles [illegible]). [illegible] Docteur [illegible] Paris, lauréat de l'Ecole de Chirurgie-Dentaire de Paris, [illegible] depuis son retour [illegible] 441[illegible]

ROUTE DÉPARTEMENTALE. — M. [illegible] Roubaix à Paris, vient d'obtenir, après concours, une bourse départementale du Nord. Ce [illegible] au Conservatoire de Musique de Roubaix, ainsi qu'à son professeur du lauréat, M. Paul [illegible].

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 90, rue de la [illegible] 15 30

LA SOCIÉTÉ DES SECOURS MUTUELS [illegible] — On [illegible] aujourd'hui dimanche, 8 février, à 10 heures, [illegible] Rue [illegible]

HALLE AUX FILS. [illegible] 15.20

POUR REMÉDIER A LA CRISE DES TRANSPORTS. — La Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing nous prie d'insérer la note suivante:

« Le Service des Transports de la « Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing » a, [illegible] les remorques propriétaires de camions automobiles de Roubaix-Tourcoing et environ [illegible] pour [illegible] et obtenir un service de transport plus régulier et un meilleur rendement.

» Les membres de la « Fédération industrielle et commerciale » sont priés de envoyer le plus tôt possible leurs desiderata en ce qui concerne leurs besoins [illegible] au Service des Transports, 3, rue de l'Hôtel de Ville, à Roubaix. Ils voudront bien fournir ensuite, au fur et à mesure de leurs besoins les indications voulues pour permettre d'établir un service permanent d'inscription de demandes et une répartition régulière des camions mis à la disposition de la Fédération.

» Une nouvelle réunion des transporteurs par camions automobiles aura lieu lundi soir à la Société Industrielle de Roubaix, il y a donc intérêt à renseigner d'urgence le Service des Transports de la « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » et d'encourager ses efforts. »

PHOTOGRAPHIE SHETTLE Frères, Boulevard de Paris, 4. — Cartes postales depuis 15 fr. la douzaine. Ouvert toute la journée. Dimanches et Fêtes. 498

LE SAOL est supérieur à la meilleure lessive, le paquet 0.45. 452

CROIX

RAVITAILLEMENT DE QUINZAINE. — Il sera délivré: 250 grammes café, 2.15; 350 gr. sucre, 1.10; 1 boîte de lait, 1.85; 125 gr. cacao, 0.50; 100 gr. de phosphatine, 0.20; 125 gr. de fromage, 1.40; 250 gr. confiture, 1.25. — Total: 8 fr. 45.

Ordre de distribution: Mardi 10 et mercredi 11, secteur Grand'Rue; jeudi 12 et vendredi 13, secteur Gare; mardi 17 et mercredi 18, secteur Kléber; jeudi 19 et vendredi 20, secteur Roubaix.

VENTE D'AVOINE, 60, rue Jean-Jaurès, le mardi 10, de 8 h. à 11 h., secteur Grand'Rue; de 14 à 17 h., secteur Gare; — mercredi 11, de 8 h. à 11 h., secteur Kléber; de 14 à 17 h., secteur Roubaix, à raison de 100 kilos par cheval, pour 97 francs.

LES ASSISTÉS qui veulent continuer à bénéficier des secours de chômage devront remettre leurs cartes de salaires, 60, rue Jean-Jaurès, le lundi 9, de 8 à 12 h. et de 14 à 16 h.

Les personnes qui ne se conformeront pas à ces instructions seront considérées comme renonçant aux secours et rayées des états de paiement. Les retardataires ne seront plus payés et seront rayées des listes de contrôle.

WASQUEHAL

LA RECONSTRUCTION DES PONTS DU CANAL. — La réfection des écluses terminée, les travaux de reconstruction se sont portés sur les ponts du canal. Le pont du Plomeux est actuellement rétabli et livré au passage des véhicules. Au pont de la Masure, beaucoup plus important, par sa situation et par sa longueur, les travaux sont en cours.

REMISE DES CARTES DE SALAIRES. — Les personnes travaillant et touchant encore les secours de chômage sont priées de faire viser leur carte de salaire par leur patron et de la remettre à la Mairie (1er guichet), avant le mardi 10 février, dernier délai. Les personnes qui ne se conformeraient pas au présent avis seront rayées définitivement des listes de secours.

SECOURS AUX ANCIENS PRISONNIERS MILITAIRES ET CIVILS. — Le Comité central des Réfugiés du Nord, qui liquide ses services, va venir en aide, par un envoi qui ne sera pas renouvelé, aux anciens prisonniers chargés de famille ou malades et dans l'un et l'autre cas, nécessiteux. En conséquence, les familles qui se croiraient en droit de bénéficier de ce secours sont priées de se faire inscrire d'urgence à la Mairie (2e guichet), jusqu'au mardi 10, à 16 h. Se munir des pièces justificatives.

UN BUREAU DE PLACEMENT est installé à la Mairie et fonctionnera à partir de ce jour. Les demandes d'emplois seront reçues au 1er guichet.

LANNOY

LE PAIEMENT DES SECOURS TEMPORAIRES aura lieu aujourd'hui, 8 février, de 9 h. à 11 h., salle de la Mairie. Se munir de monnaie. L'état n° 1 n'étant pas rentré, le paiement des réfugiés est remis à la quinzième période.

LYS

RAVITAILLEMENT. — Mardi 10 février, cartes oranges et lilas; mercredi 11, cartes bleues et rouges; jeudi 12, cartes chamois et ciel. — Vente de café et de sucre: 1 kil. de café à 6.50; 1 kil. de sucre à 3 fr. 10 par personne et pour un mois.

LEERS

SECOURS DE CHOMAGE. — On nous prie de communiquer:

« Toute personne en possession d'une carte de salaire doit la faire viser à la Mairie avant mardi 10 février. Faute de se conformer à cette prescription, elle serait rayée de la liste de secours. »

ALLOCATIONS MILITAIRES ET PUPILLES DE LA NATION. — Paiement mardi 10 février, par M. le percepteur, à la Mairie, de 8 h. à 11 heures.

ANCIENS PRISONNIERS MILITAIRES OU CIVILS. — On nous prie d'insérer:

« Les anciens prisonniers militaires ou civils chargés de famille, ou malades et nécessiteux, sont invités à se faire inscrire à la Mairie, en vue d'une répartition de secours, qui pourra être faite par le Comité central des Réfugiés du Nord, à Paris. »

HEM

LE PAIEMENT DES SECOURS TEMPORAIRES aura lieu mardi 10 février, de 8 à 11 h., [illegible] nos 1 à 1.000; de 13 h. 30 à 15 heures 50, numéros 1.001 à la fin.

ASCQ

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — La prochaine réunion du Conseil aura lieu le lundi 11 courant, à 19 h. 30. A l'ordre du jour: Allocation aux assistés, vieillards, femmes en couches et aux familles nombreuses. Assistance médicale gratuite. Transformation au monument des soldats morts pour la Patrie.